Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 18/06/2019
Affiché le
ID : 005-210500294-20190613-41_2019-DE

N° 41/2019

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix neuf
Le 13 juin
Le conseil municipal de CHABOTTES
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie,
Sous la présidence de Monsieur Roland AYMERICH

Date de la convocation : 06 juin 2019
Secrétaire de séance : Vincent RANGUIS

Présents : ANDRE Christine, conseillère- AUTUORI Christine, conseillère - AYMERICH Roland, Maire – BEAUDOIN Gérard, 4ème adjoint – DUSSERRE Jean-Marc, conseiller -- GUILLE Raphaël, conseiller - HUGUES François, conseiller – JUANEDA Sophie, conseillère - JOUSSELME Danielle, 3ème adjoint - JOUSSELME Serge, 2ème adjoint -- NICOLAS Elsie, 1er adjoint - RANGUIS Christophe, conseiller - RANGUIS Vincent, conseiller.

Absents : GIVAUDAN Patricia, Conseillère - LAUZIER Magali, conseillère

Nombre de membres en exercice : 15
Présents : 13 Votants : 13
Pour : 13 Contre : 0 Abstentions : 0

Objet : Marché Hebdomadaire de plain air : lancement.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération n°30/2016 en date du 09 juin 2016 dans laquelle la commune de Chabottes avait acté pour la création d'un marché hebdomadaire.

Monsieur le Maire précise que les aménagements nécessaires ont été effectués. Après en avoir discuter lors d'une commission, Monsieur le Maire propose un aménagement du règlement à titre exceptionnel pour cette première année.

Pour cette année 2019 le marché se déroulerait de façon suivante :
- tous les mardis matins entre le 1er juillet 2019 et 30 septembre 2019,
- accueil du public de 8h à 12h,
- lieu d'implantation : sur le domaine communal de la zone commerciale à la Haute-Plaine devant les commerces,
- à titre exceptionnel, la redevance pour l'occupation du domaine public serait gratuite.

Monsieur le Maire propose de mettre en applications ces points uniquement pour l'année 2019.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ, DÉCIDE :

- D'approuver l'exposer du Maire,
- De créer le marché tous les mardis matins entre le 1er juillet 2019 au 30 septembre 2019,
- De faire la gratuité uniquement pour cette première année,
- De ne pas modifier les horaires et lieu d'implantation,
- De donner tout pouvoir au maire pour signer les pièces concernant ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Maire, Roland AYMERICH

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
Et publication le

N° 42/2019

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 18/06/2019
Affiché le
ID : 005-210500294-20190613-42_2019-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix neuf
Le 13 juin
Le conseil municipal de CHABOTTES
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie,
Sous la présidence de Monsieur Roland AYMERICH

Date de la convocation : 06 juin 2019
Secrétaire de séance : Vincent RANGUIS

Présents : ANDRE Christine, conseillère- AUTUORI Christine, conseillère - AYMERICH Roland, Maire – BEAUDOIN Gérard, 4ème adjoint – DUSSERRE Jean-Marc, conseiller -- GUILLE Raphaël, conseiller - HUGUES François, conseiller – JUANEDA Sophie, conseillère - JOUSSELME Danielle, 3ème adjoint - JOUSSELME Serge, 2ème adjoint -- NICOLAS Elsie, 1er adjoint - RANGUIS Christophe, conseiller - RANGUIS Vincent, conseiller.

Absents : GIVAUDAN Patricia, Conseillère - LAUZIER Magali, conseillère

Nombre de membres en exercice : 15
Présents : 13 Votants : 13
Pour : 13 Contre : 0 Abstentions : 0

OBJET : Gestion de la Base de Loisirs du Drac pour la saison estivale 2019:

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la base de Loisirs du Drac est mise en gestion chaque été, afin de proposer des activités ou autres à la population. La société « PIZZAS DES CIMES » , représentée par Frédéric LE MATELOT, a effectué une demande cette année, dans laquelle elle souhaite occuper la base de loisirs du Drac pour la saison estivale 2019.
Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de confier par convention d'occupation précaire du domaine public à la société PIZZAS DES CIMES, la gestion des installations de la Base de Loisirs du Drac.
Cette convention sera établie pour la période estivale 2019, du 24 juin 2019 au 31 août 2019.
Il propose de fixer la redevance d'occupation précaire du domaine public pour l'année 2019 à 200,00 €, eau et électricité compris.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ, DÉCIDE :

- **D'approuver l'exposé du Maire,**
- **De confier la gestion de la base de loisirs du Drac de la commune de Chabottes à la société PIZZAS DES CIMES, représentée par Monsieur LE MATELOT, par une convention d'occupation précaire du domaine public ci-jointe, du 24 juin au 31 août 2019,**
- **De fixer la redevance d'occupation précaire du domaine public à 200,00 € pour la période estivale 2019,**
- **De donner tout pouvoir au Maire pour signer les documents nécessaires à ce dossier.**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Maire, Roland AYMERICH

MAIRIE DE CHABOTTES (Hautes-Alpes)

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
Et publication le

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 18/06/2019
Affiché le
ID : 005-210500294-20190613-43_2019-DE

N° 43/2019

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix neuf
Le 13 juin
Le conseil municipal de CHABOTTES
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie,
Sous la présidence de Monsieur Roland AYMERICH

Date de la convocation : 06 juin 2019
Secrétaire de séance : Vincent RANGUIS

Présents : ANDRE Christine, conseillère- AUTUORI Christine, conseillère - AYMERICH Roland, Maire – BEAUDOIN Gérard, 4ème adjoint – DUSSERRE Jean-Marc, conseiller -- GUILLE Raphaël, conseiller - HUGUES François, conseiller – JUANEDA Sophie, conseillère - JOUSSELME Danielle, 3ème adjoint - JOUSSELME Serge, 2ème adjoint -- NICOLAS Elsie, 1er adjoint - RANGUIS Christophe, conseiller - RANGUIS Vincent, conseiller.

Absents : GIVAUDAN Patricia, Conseillère - LAUZIER Magali, conseillère

Nombre de membres en exercice : 15
Présents : 13 Votants : 13
Pour : 13 Contre : 0 Abstentions : 0

OBJET : RÉFECTION DES PEINTURES INTÉRIEURES DE L'ÉGLISE DE LA BASSE PLAINE DE CHABOTTES – ATTRIBUTION DU MARCHE:

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal l'Avis d'Appel Public à la Concurrence publié le 30 avril 2019 concernant la réfection des peintures intérieures de l'église de Notre Dame de la Nativité de la Basse Plaine de Chabottes avec une réception des offres fixée le 27 mai 2019.
Deux entreprises ont répondues à cet appel d'offre.

Au vu de l'analyse des offres selon les critères de sélection et leur pondération, Monsieur Le Maire propose au conseil municipal d'attribuer le marché à l'entreprise ARC EN CIEL et de retenir leur offre pour un montant de 29 668,50 € HT soit 35 602,20 € TTC.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ, DÉCIDE :

- **D'approuver l'exposé du Maire,**
- **D'attribuer le marché à l'entreprise ARC EN CIEL pour un montant de 29 668,50 € HT, soit 35 602,20 € TTC,**
- **De donner tout pouvoir au Maire pour signer tout document relatif à l'attribution du marché de travaux ainsi que les avenants éventuels.**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Maire, Roland AYMERICH

MAIRIE DE CHABOTTES (Hautes-Alpes)

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
Et publication le

Envoyé en préfecture le 17/06/2019
Reçu en préfecture le 18/06/2019
Affiché le
ID : 005-210500294-20190613-44_2019-DE

N° 44/2019

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix neuf
Le 13 juin
Le conseil municipal de CHABOTTES
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie,
Sous la présidence de Monsieur Roland AYMERICH

Date de la convocation : 06 juin 2019
Secrétaire de séance : Vincent RANGUIS

Présents : ANDRE Christine, conseillère- AUTUORI Christine, conseillère - AYMERICH Roland, Maire – BEAUDOIN Gérard, 4ème adjoint – DUSSERRE Jean-Marc, conseiller -- GUILLE Raphaël, conseiller - HUGUES François, conseiller – JUANEDA Sophie, conseillère - JOUSSELME Danielle, 3ème adjoint - JOUSSELME Serge, 2ème adjoint – NICOLAS Elsie, 1er adjoint - RANGUIS Christophe, conseiller - RANGUIS Vincent, conseiller.

Absents : GIVAUDAN Patricia, Conseillère - LAUZIER Magali, conseillère

Nombre de membres en exercice : 15
Présents : 13 Votants : 13
Pour : 13 Contre : 0 Abstentions : 0

OBJET : RELEVAGE DES TOMBES AUX CIMETIERES DE CHABOTTES – ATTRIBUTION DU MARCHE:

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal l'Avis d'Appel Public à la Concurrence publié le 3 mai 2019 concernant le relevage physique des tombes en état d'abandon suite à la procédure administrative, situées en terrain commun, aux cimetières de la Haute Plaine et du Village de Chabottes, avec une exécution du marché établie en 2 tranches (première tranche en 2019 pour le cimetière de la Haute Plaine et deuxième tranche en 2020 pour le cimetière du Village). La réception des offres était fixée le 3 juin 2019.
Deux entreprises ont répondues à cet appel d'offre.

Au vu de l'analyse des offres selon les critères de sélection et leur pondération, Monsieur Le Maire propose au conseil municipal d'attribuer le marché au GROUPE ELABOR et de retenir leur offre pour un montant de :
* 1ere tranche en 2019 (cimetière de la Haute Plaine) : 9 696,44 € HT soit 11 635,73 TTC.
* 2ème tranche en 2020 (cimetière du Village) : 22 388,46 € HT soit 26 866,15 € TTC.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ, DÉCIDE :

- **D'approuver l'exposé du Maire,**
- **D'attribuer le marché au GROUPE ELABOR selon les modalités citées ci-dessus,**
- **D'autoriser Monsieur Le Maire à signer l'Ordre de Service pour l'année 2019,**
- **De donner tout pouvoir au Maire pour signer tout document relatif à l'attribution du marché de travaux ainsi que les avenants éventuels.**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Maire, Roland AYMERICH

MAIRIE DE CHABOTTES (Hautes-Alpes)

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
Et publication le